BOURSORAMA
Société anonyme
Au capital de 53 576 889,20 € euros
Siège social : 44, rue Traversière
92100 BOULOGNE - BILLANCOURT
351 058 151 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2026

Les actionnaires de la Société ont été convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire l'an deux mille vingt-six, le 20 mai à 12h, au siège social de la Société (44 rue Traversière, 92100 Boulogne-Billancourt), sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été convoqué conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Il a été dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Slawomir KRUPA, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Société Générale est représentée par Monsieur Didier LALLEMAND, mandataire dûment habilité à cet effet, actionnaire représentant 133.942.219 voix et acceptant cette fonction, est désignée comme scrutateur.

La Société SOGEPART représentant 4 voix est absente et excusée.

Monsieur Pierre VILLEROY DE GALHAU, est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires ayant voté possèdent 133 942 219 actions sur la totalité des 133 942 223 actions constituant le capital social de la société. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer au quorum requis pour chacune des résolutions.

Le Président tient à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires ;
- Les copies et les récépissés postaux des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes ;
- La feuille de présence à ladite Assemblée à laquelle sont annexés, le cas échéant, les pouvoirs des Actionnaires représentés ;
- La liste des actionnaires ;
- Les formulaires de vote par correspondance ;
- L'ordre du jour de l'Assemblée ;
- Le texte des projets de résolutions ;
- Les rapports du Conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée ;
- Les rapports des Commissaires aux comptes ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- La liste des administrateurs ;
- Les statuts de la société.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R. 225-66 du Code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles L.225-115, R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2026 :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2025
2. Affectation du résultat de l'exercice 2025 et Distribution de dividendes
3. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2025
4. Conventions et engagements règlementés au cours de l'exercice 2025
5. Proposition de renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Slawomir Krupa
6. Renouvellement du mandat de Commissaires aux Comptes du cabinet KPMG S.A
7. Pouvoirs pour formalités

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice 2025

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux de cet exercice se soldant par un bénéfice de **97 313 202,26 euros** ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

⇨ *Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice 2025

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

Décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice de **97 313 202,26 euros**, diminué d'un montant de **1 802 843,80 euros** correspondant aux sommes à affecter à la réserve légale et augmenté du report à nouveau antérieur créditeur de **62.827,47 euros**, soit un bénéfice distribuable de **95 573 185,93 euros** à affecter de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice	**97 313 202,26 EUR**
Report à nouveau antérieur	**62 827,47 EUR**
Affectation à la réserve légale (*la réserve légale est bien dotée à hauteur de 10%*) conformément à l'article L. 232-10 du Code de commerce	**1 802 843,80 EUR**
Soit un bénéfice distribuable de	**95 573 185,93 EUR**
Affectation :	
A la réserve libre (ou aux autres réserves)	**0 EUR**

Versement de dividende[1] : (soit 0,54 EUR par action)	**72 328 800,42 EUR**
Au report à nouveau	**23 244 385,51 EUR**

⇨ *Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2025

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de cet exercice se soldant par un résultat net part du groupe positif de **97 423 000 euros** ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

⇨ *Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation des conventions conclues au cours de l'exercice écoulé

Il est présenté à l'Assemblée générale, le rapport du Conseil d'administration et le rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce, qui présente que :

- Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, ni soumise à l'accord préalable du Conseil d'administration.

- Les conventions conclues précédemment et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

 ✓ Néant

- Les conventions ayant pris fin au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2025 :

 ✓ Néant

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce, prend acte de l'état des conventions susvisées.

⇨ *Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

[1] *Le dividende attribué aux Actionnaire, personnes morales, n'est pas éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.*

CINQUIEME RESOLUTION

Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Slawomir Krupa

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Slawomir Krupa

Le mandat est conféré pour une durée de quatre (4) ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2030 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

⇨ *Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat de Commissaires aux Comptes du cabinet KPMG S.A

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat du cabinet KPMG S.A en qualité de Commissaire aux comptes titulaire expire à l'issue de cette Assemblée,

- Décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet KPMG S.A, domicilié 2 avenue Gambetta 92400 Courbevoie, pour une période de six (6) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2032 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

⇨ *Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra de faire.

⇨ *Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

Le présent procès-verbal a été établi et signé par les membres du bureau.

Le Président : Slawomir Krupa



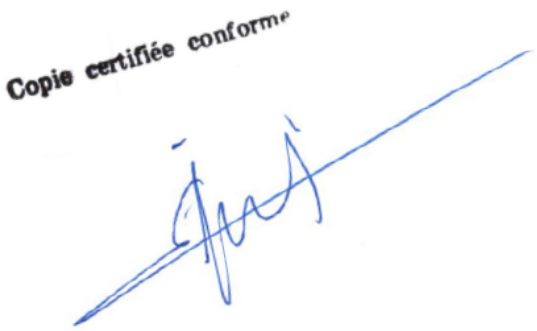
Le scrutateur : SOCIETE GENERALE
Représentée par Didier Lallemand



Le secrétaire : Pierre Villeroy de Galhau



Boursorama



BOURSORAMA

SOCIETE ANONYME

44, RUE TRAVERSIERE

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
SITUATION FINANCIERE 3
PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE 6
NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 7
NOTE 1 – PRINCIPALES REGLES D'EVALUATIONS ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 7
NOTE 2 – CAISSE, BANQUES CENTRALES 15
NOTE 3 – PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT 15
NOTE 4 – PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE 16
NOTE 5 - EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS FIXE, ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES 17
NOTE 6 – FILIALES ET PARTICIPATIONS 18
NOTE 7 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 20
NOTE 8 – AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION 21
NOTE 9 – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT 22
NOTE 10 – DETTES ENVERS LA CLIENTELE 23
NOTE 11 – AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION 24
NOTE 12 – COMPTES ET PLANS D'EPARGNE-LOGEMENT 25
NOTE 13 – PROVISIONS ET DEPRECIATIONS 26
NOTE 14 – ENGAGEMENTS 29
NOTE 15 – PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS 31
NOTE 16 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS 32
NOTE 17 – GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION 32
NOTE 18 – GAINS OU PERTES DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES 33
NOTE 19 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES 33
NOTE 20 – FRAIS DE PERSONNEL 34
NOTE 21 – AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS 34
NOTE 22 – COUT DU RISQUE 35
NOTE 23 – GAINS OU PERTES SUR ACTIF IMMOBILISE 35
NOTE 24 – RESULTAT PAR ACTION 35
NOTE 25 – INFORMATIONS SECTORIELLES 36
NOTE 26 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES 36
NOTE 27 – EVENEMENTS POST-CLOTURE 37

SITUATION FINANCIERE

BILAN ET HORS BILAN SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF

En K EUR		31/12/2025	31/12/2024
Caisse, Banques centrales	Note 2	410 125	350 042
Effets publics et valeurs assimilées	Note 5	166 853	127 877
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 3	37 351 150	33 157 443
Prêts et créances sur la clientèle	Note 4	13 674 328	13 146 140
Obligations et autres titres à revenus fixes	Note 5	217 748	227 230
Actions et autres titres à revenus variables	Note 5	50	5 992
Participations et autres titres détenus à long terme	Note 6	67 868	62 209
Parts dans les entreprises liées	Note 6	-	1
Immobilisations corporelles	Note 7	74 401	78 465
Immobilisations incorporelles	Note 7	152 812	156 250
Autres actifs	Note 8	372 598	311 786
Comptes de régularisation	Note 8	182 908	73 554
Total		**52 670 842**	**47 696 989**

PASSIF

En K EUR		31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	Note 9	11 219 662	11 619 140
Dettes envers la clientèle	Note 10	39 924 326	34 496 903
Autres passifs	Note 11	57 722	383 540
Comptes de régularisation	Note 11	233 595	67 657
Provisions	Note 12/13	38 605	30 184
Total dettes		**51 473 910**	**46 597 424**
CAPITAUX PROPRES		**1 196 932**	**1 099 565**
Capital souscrit		53 577	53 577
Prime d'émission		1 037 386	1 232 333
Réserves		8 592	8 592
Report à nouveau		63	(248 541)
Résultat de l'exercice		97 313	53 604
Total		**52 670 842**	**47 696 989**

HORS-BILAN

En K EUR		31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés			
Engagements de financement donnés	Note 14	8 306 040	1 818 171
Engagements de garantie donnés	Note 14	8 658 007	8 338 599
Engagements sur titres	Note 14	131 263	98 435
Engagements reçus			
Engagements de garantie reçus	Note 14	11 531 043	11 370 102
Engagements sur titres	Note 14	131 263	98 435

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE 2025

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL

En K EUR		Exercice 2025	Exercice 2024
Intérêts et produits assimilés	Note 15	1 697 969	1 930 081
Intérêts et charges assimilées	Note 15	(1 194 016)	(1 517 090)
Revenus des titres à revenu variable		14	13
Commissions (produits)	Note 16	451 004	385 650
Commissions (charges)	Note 16	(429 868)	(362 345)
Résultat net des opérations financières			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	Note 17	3 538	2 481
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	Note 18	775	31
Autres produits d'exploitation bancaire	Note 19	22 191	18 311
Autres charges d'exploitation bancaire	Note 19	(21 775)	(16 567)
Produit net bancaire		**529 833**	**440 564**
Frais de personnel	Note 20	(126 383)	(113 099)
Autres frais administratifs	Note 21	(224 113)	(206 465)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(16 887)	(16 164)
Résultat brut d'exploitation		**162 450**	**104 836**
Coût du risque	Note 22	(25 758)	(24 192)
Résultat d'exploitation		**136 692**	**80 644**
Gains ou pertes sur actif immobilisé	Note 23	40	-
Résultat courant avant impôt		**136 732**	**80 644**
Impôts sur les bénéfices		(39 419)	(27 040)
Résultat net		**97 313**	**53 604**

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En KEUR)	Capital	Prime d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2023	**51 172**	**1 034 738**	**8 592**	**(283 903)**	**35 362**	**845 961**
Affectation du résultat 2023					35 362	(35 362)
Résultat 2024					53 604	53 604
Augmentation de capital	2 405	197 595				200 000
Capitaux propres au 31/12/2024	**53 577**	**1 232 333**	**8 592**	**(248 541)**	**53 604**	**1 099 565**
Affectation du résultat 2024				53 604	(53 604)	-
Résultat 2025					97 313	97 313
Affectation primes d'émission		(194 947)		195 000		53
Capitaux propres au 31/12/2025	**53 577**	**1 037 386**	**8 592**	**63**	**97 313**	**1 196 932**

Société Générale est actionnaire à 100% de Boursorama. Les actions de la société sont libres de tous nantissements, privilèges, garanties ou sûreté ainsi il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital.

Proposition d'affectation du résultat 2025 : Le conseil d'administration propose de verser un dividende de 72 328 800,42 EUR aux actionnaires en 2026 au titre de l'année 2025, soit une distribution de 74% du résultat net (0,54€ de bénéfice net par action), et d'affecter 1 802 843,80€ à la réserve légale et 23 181 558,04 EUR en report à nouveau. Le report à nouveau antérieur qui était créditeur de 62 827,47 EUR (tenant compte du transfert de 195 000 000 EUR des primes d'émission vers le report à nouveau, réalisé post Assemblée Générale des résultats de l'année 2024), s'élèvera après affectation du résultat 2025, à 23 244 385,51 EUR créditeur.

PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

TUP de SNC Boursorama Investissement effective au 1er décembre 2025 : transmission universelle de patrimoine au profit de Boursorama SA (détention à 100% à la suite de l'acquisition de la part sociale détenue par Air Bail) avec un boni de liquidation de 53 k€.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1 – PRINCIPALES REGLES D'EVALUATIONS ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Boursorama exerce une activité de banque en ligne et de courtage en ligne ainsi qu'un site d'informations économiques et financières (boursorama.com).

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes de Boursorama relatifs à l'exercice 2025 ont été établis conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit en France (règlement ANC n° 2014-07).

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a publié le 7 juillet 2023 le règlement n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement modifie le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, en supprimant la notion de transfert de charge au poste « Autres produits d'exploitation bancaire ». La présentation des comptes individuels de Boursorama n'est pas affectée par l'entrée en vigueur de ce règlement. Les autres modifications introduites par ces règlements n'ont pas d'impact sur les comptes des entreprises du secteur bancaire appliquant le règlement ANC 2014-07.

La société consolidante est Société Générale SA, 29 BOULEVARD HAUSSMANN, 75009 PARIS France, dont le SIRET est 55212022200013.

- **Créances envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours :

- créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ;
- créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés prorata temporis en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat au sein des intérêts et produits assimilés.

Conformément au règlement ANC 2014-07, articles n°2211-1 à 2251-13, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par Boursorama de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence d'une garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Les encours dits « restructurés » au sein du groupe Boursorama concernent les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiés contractuellement du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration).

Sont exclues de ces encours les renégociations commerciales qui concernent des clients pour lesquels la Banque accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur, et sans abandon de capital ou d'intérêts courus.

Toute situation conduisant à une restructuration de crédit doit impliquer le classement du client concerné en défaut bâlois et le classement des encours en encours dépréciés.

Les clients dont les créances ont été restructurées sont maintenus en défaut tant que la Banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements et au minimum pendant un an.

Le montant total des encours de crédit restructurés au 31.12.2025 s'élève à 36 M EUR contre 29 M EUR au 31.12.2024.

- **Risque de crédit**

Le risque de Crédit : risque de perte résultant de la dégradation de la situation financière des clients, des émetteurs et des autres contreparties auxquels Boursorama est exposé, jusqu'au point où ceux-ci se retrouveraient incapables d'honorer leurs engagements financiers. Le risque de crédit pour Boursorama porte sur le portefeuille de prêts interbancaires et titres de créances, les engagements immobiliers, les crédits à la consommation, les crédits lombards, les crédits de petits montants et les découverts autorisés ou non autorisés et les risques titres en lien avec l'activité de brokerage.
Boursorama est exposé aux risques de crédit liés aux prêts immobiliers, crédits consommation, avances sur titres, paiement 3 fois (CLI€) et découverts autorisés pour son activité en France.
Boursorama est exposé sur les opérations à effet de levier de ses clients uniquement sur les marchés actions SRD en France.
Par ailleurs, Boursorama est exposé aux risques de contrepartie sur son portefeuille de prêts interbancaires ainsi que sur son portefeuille de titres de créances sur des établissements de crédits classés en actifs disponibles à la vente. Les contreparties autorisées ainsi que le nominal maximum autorisé pour chaque maturité sont approuvés par le Conseil d'administration. L'encours par maturité et par contrepartie est suivi de manière trimestrielle par le Conseil d'administration via le Comité d'Audit et de Contrôle Interne et le Comité des Risques.
Les procédures de décisions de prêts ou d'engagements, sont organisées par voie de délégations. Elles sont clairement formalisées et adaptées aux caractéristiques de l'entreprise, en particulier à l'orientation vers la clientèle de particuliers.

Au 31 décembre 2025, l'encours en défaut clients s'élève à 166,5 M EUR (versus 140,3 M EUR fin 2024). Le montant des provisions s'élève à 108,8 M EUR (soit 65% de l'encours en défaut). Par ailleurs, les encours en défaut sont garantis à hauteur de 35,9 M EUR (soit 21% de l'encours défaut).

Dans la continuité du passage au provisionnement en méthode de référence réalisé en octobre 2024 sur les expositions saines, BoursoBank utilise également la méthode de référence sur les expositions en défaut depuis janvier 2025.

In fine le passage en méthode de référence n'a eu que peu d'impact sur la trajectoire annuelle du cout net du risque, les impacts ayant été calculés et pris en compte depuis plusieurs exercices et suivis semestriellement par les équipes de la direction des risques de Boursorama et du Groupe.

Politique de provisionnement des encours en défaut :

Le déclassement des encours en défaut est réalisé de façon automatique. Le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est également automatique pour tous les crédits (comptes débiteurs et prêts).

En 2025, Boursorama a utilisé la méthode de référence en ligne à ligne dans le SI.

Portefeuilles dont le provisionnement est redressé manuellement en méthode de référence :
Pour la quasi-totalité de l'exposition, le provisionnement est calculé en méthode de référence. Une écriture manuelle est enregistrée pour tenir compte de la différence entre ce calcul en méthode de référence et le montant de provisions calculé en méthode simplifiée par le SI.
Pour chaque portefeuille (prêts immobiliers avec garantie Crédit Logement, crédits à la consommation, CAV) les estimations de pertes sont calculées par l'entité modélisatrice de Société Générale (RISQ/MDL/MOD) et sont pris en compte pour le calcul des provisions. Ces modèles sont fonction : (i) pour les prêts immobiliers garantis par Crédit logement de l'ancienneté dans le défaut du crédit, (ii) pour les comptes à vue de l'encours au moment du défaut et de l'ancienneté dans le défaut, (iii) pour les crédits à la consommation de la classe de LGD saine au moment du défaut, de l'ancienneté dans le défaut et du statut du recouvrement (amiable ou contentieux).

Concernant les overlays sur les créances douteuses, l'impact des modèles en cours de revue par RISQ/MRM de LGD défaut sur le PPI Crelog a été intégré sur 2024 via une provision de 1,4 M EUR comptabilisée pour couvrir la différence de LGD entre le modèle actuellement en production et le nouveau modèle cible. Fin 2025, RISQ/MRM a revu ce modèle et l'overlay est maintenu le temps des travaux de remédiation aux recommandations, la reprise sera concomitante à l'implémentation de ce modèle dans le SI.

Portefeuilles provisionnés en méthode simplifiée :
L'ensemble des encours en défaut a fait l'objet jusqu'en janvier 2025 d'un calcul de provisions en méthode simplifié par le SI, y compris celles redressées via une écriture manuelle en méthode de référence cible.

Un reliquat de l'exposition demeure en méthode simplifiée (principalement les prêts immobiliers hors crelog et les Lombards pour lesquels aucun modèle n'a été développé).

Pour tous les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans le système d'information. A noter que pour les prêts garantis par Crédit Logement seuls demeurent en méthode simplifiée ceux octroyés via des SCI. Les prêts garantis par Crédit Logement étant totalement couverts, seuls sont provisionnés les frais, intérêts et accessoires.

Le provisionnement des crédits à la consommation et des comptes débiteurs sans garantie est progressif et fonction de l'ancienneté dans le défaut. Ainsi, les taux de provisionnement appliqués commencent à 40% dès l'entrée en défaut pour atteindre 100% au bout de deux ans et demi. Les taux de provisionnement appliqués sont repris dans la grille ci-après :

Trimestre après l'entrée en défaut	T1	T2	T3 à T4	T5 à T9	T10
Taux de provisionnement CAV et Crédit Consommation appliqués depuis janvier 2018	40%	45%	55%	70%	100%

- **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés prorata temporis en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat au sein des intérêts et produits assimilés.

La rubrique Dettes envers la clientèle intègre la créance au titre de la quote-part de l'épargne réglementée transférée pour centralisation auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

En revanche, selon l'article 2631-4, la rémunération courue à recevoir du fonds d'épargne au titre de la centralisation reste présentée au compte de créance à vue sur les établissements de crédit et figure donc à l'actif du bilan (Note 3 des annexes).

- **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés prorata temporis dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat au sein des intérêts et produits assimilés.

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique d'acquisition aux valeurs d'apport. Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilité, selon la méthode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Agencements	10 ans
Mobiliers	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et téléphonique	2 à 5 ans
Logiciels acquis, frais d'étude informatique	3 à 5 ans
Frais d'établissement	1 à 5 ans

La durée d'amortissement des agencements du site à Nancy est alignée sur le bail commercial (9 ans).
Les fonds de commerce issus des fusions absorptions de Selftrade SA et CaixaBank France par Boursorama ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur d'inventaire.
La valeur d'utilité des fonds de commerce est déterminée en utilisant la méthode des cash flows futurs actualisés des activités générées en France.

- **Portefeuilles titres**

Les titres sont classés en fonction de :
- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

Titres de placement

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. La provision pour dépréciation n'est pas enregistrée par ensemble homogène mais bien individuellement par titre en moins-value latente. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Résultat net des opérations financières* du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net des opérations financières* du compte de résultat.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Boursorama a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Coût du risque* du compte de résultat.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Boursorama, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés intégrées globalement ou proportionnellement ou émis par des sociétés mises en équivalence de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec Boursorama, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même Groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de Boursorama.

Il s'agit d'autre part des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par Boursorama, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.
À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres et les perspectives de rentabilité. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

- **Actions propres**

Conformément au règlement CRC n°2008-15 du 4 décembre 2008, les actions propres sont divisées en deux catégories :

- Les actions destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans d'attributions gratuites ou à des plans d'options d'achat d'actions déterminés. Un passif est alors comptabilisé égal au produit entre le coût d'entrée des actions, diminué du prix d'exercice dans le cas des plans d'options d'achat, par le nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution.
- Les actions disponibles pour être attribuées aux salariés ou pour régularisation des cours de bourse. Elles sont évaluées au plus bas de leur valeur d'usage (représentée par la valeur de marché) et de leur prix d'acquisition.

À la date d'arrêté des comptes, Boursorama ne détient pas d'actions propres.

- **Opérations sur les instruments financiers à terme**

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique à l'hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net des opérations financières*, dans la rubrique *Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement.*

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.*

Opérations de marché

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes ...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes.

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation*.

- **Provisions**

Les provisions sont déterminées sur la base d'une analyse au cas par cas des risques et charges que supportera la société.
En application du règlement ANC 2014-03, les provisions pour risques et charges sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise ; un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

- **Dettes subordonnées**

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés prorata temporis dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat au sein des intérêts et produits assimilés.

L'emprunt subordonné à durée déterminée (sur 10 ans) d'un montant de 70M EUR, éligible aux fonds propres complémentaires (Tiers 2), a été mise en place en 2019 auprès de la Société Générale. L'emprunt a été remboursé de façon anticipée le 20 novembre 2024.

- **Impôt courant**

Conformément aux dispositions fiscales françaises qui définissent le taux normal de l'impôt sur les sociétés, le taux global de l'impôt sur les sociétés en 2025 est de 25,83% (le taux normal de 25,00% auquel s'ajoute la Contribution Sociale sur les Bénéfices (CSB) de 3,3%).

Depuis l'exercice 2016, Boursorama est intégré fiscalement dans le groupe d'intégration fiscale de Société Générale. Une convention d'intégration fiscale a été signée le 26/02/2016 avec l'effet au 1er janvier 2016. Elle prévoit que la société intégrée constate dans ses comptes la dette d'impôt sur les sociétés et de contribution sociale sur les bénéfices (sans prise en compte de l'abattement sur l'IS ni du plafonnement sur le chiffre d'affaires) vis-à-vis de la société intégrante, nette après imputation des crédits d'impôt de toute nature.

En cas de déficit ou de moins-value nette à long terme subi par la société intégrée, celle-ci constate symétriquement au 31/12 de l'exercice une créance d'impôt sur les sociétés et de contribution sociale sur les bénéfices (sans prise en compte de l'abattement sur l'IS ni du plafonnement sur le chiffre d'affaires) sur la société intégrante.

A noter que Boursorama SA ne disposait pas de déficits reportables générés avant l'intégration fiscale.

En matière de crédit d'impôt, les règles d'imputation et d'éventuel remboursement en cas d'excèdent de crédit d'impôt sur la dette d'impôt sur les sociétés applicables, sont les règles qui auraient été applicables à la société intégrée si celle-ci n'était pas membre du groupe.

- **Avantages au personnel**

Boursorama peut accorder à ses salariés :
- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière,
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps,
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour risques et charges pour couvrir l'intégralité de ces engagements. Elle est évaluée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Par ailleurs, Boursorama a souscrit en décembre 2020 à une société d'assurance allemande le contrat « Contractual Trust Arrangement » destiné à couvrir les dépenses liées au régime de retraite de l'ancienne succursale allemande. Malgré la cession de cette succursale, Boursorama reste dans l'obligation de servir les engagements toujours actifs.

La recommandation 2013-02 - qui ont été mises à jour en novembre 2021 - a modifié la période de service considérée pour l'acquisition des droits plafonnés qui dépendent de l'ancienneté et qui requièrent la présence du salarié dans l'entreprise lorsqu'il atteint l'âge de la retraite.
Ainsi la période de service de tels régimes correspond à celle pendant laquelle le salarié acquiert des droits jusqu'à la date à laquelle les services additionnels rendus cessent de générer des droits à prestations additionnels significatifs.

Au titre d'illustration, pour les régimes français pour lesquels les indemnités de fin de carrière sont plafonnées au-delà de 30 ans d'ancienneté, on considère qu'au-delà de la 30-ème année de service le salarié n'acquière plus de droits additionnels significatifs. Par conséquent la période de service prise en considération se trouve donc réduite à 30 ans conduisant à une reprise partielle de la provision.

La réforme des retraites n'a pas eu d'impact significatif pour Boursorama.

- **Reconnaissance des commissions**

Boursorama enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant les services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

Les engagements au titre des ordres stipulés à Règlement Différé sont présentés dans les notes annexes au titre d'engagement de recevoir et de livrer des espèces d'une part et d'un engagement de recevoir et de livrer des titres d'autre part. L'engagement de livrer les espèces est honoré au jour le jour par Boursorama par le versement à ses négociateurs d'appels de fonds correspondant au règlement au comptant des ordres SRD de ses clients.

- **Reconnaissance des produits des autres activités**

Boursorama enregistre en résultat les produits des autres activités en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les produits issus de services continus sont étalés en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les produits issus de services ponctuels sont intégralement enregistrés en résultat quand la prestation est réalisée.

- **Commissions reçues et coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours**

Boursorama applique le règlement ANC 2014-07 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

Dans ce cadre Boursorama a opté pour la méthode alternative basée sur un étalement des frais au prorata du capital restant dû.

Ces commissions sont inscrites dans le compte de résultat en *Intérêts et Produits assimilés.*

- **Résultat exceptionnel**

La rubrique Résultat exceptionnel comprend les produits et charges encourus par Boursorama dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de Boursorama.

NOTE 2 – CAISSE, BANQUES CENTRALES

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Caisse	3	3
Banques centrales	410 122	350 039
dont créances rattachées	*23*	29
Total	**410 125**	**350 042**

NOTE 3 – PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En K EUR	31/12/2025	31/12/2024
Comptes et prêts		
A vue et au jour le jour	**2 677 967**	**2 891 063**
Comptes ordinaires	494 967	413 063
Prêts et comptes au jour le jour et autres	2 183 000	2 478 000
A terme	**34 403 067**	**29 988 461**
Prêts et comptes à terme	34 374 637	29 960 031
Prêts subordonnés et participatifs	28 430	28 430
Créances rattachées	**270 116**	**277 919**
Total	**37 351 150**	**33 157 443**

Ventilation des créances sur les établissements de crédit selon leur durée résiduelle :

En K EUR	31/12/2025	31/12/2024
Inférieur à 3 mois	6 865 866	6 509 062
Entre 3 mois et 1 an	4 787 745	5 441 179
Entre 1 an et 5 ans	8 142 559	4 808 686
Plus de 5 ans	17 554 980	16 398 516
Total	**37 351 150**	**33 157 443**

La variation de 4,2Mds EUR de ce poste s'explique par l'augmentation du nombre de clients Boursorama, ainsi que l'augmentation de leurs encours moyens.

NOTE 4 – PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Prêts et avances à la clientèle		
Créances commerciales	1	-
Autres concours à la clientèle [1]		
- Crédits de trésorerie	2 187 045	2 002 020
- Crédits à l'habitat	11 301 033	11 009 433
- Autres crédits	44 741	779
Sous-total	**13 532 819**	**13 012 233**
Comptes ordinaires débiteurs	71 977	77 904
Créances rattachées	11 918	10 432
Total sains	**13 616 715**	**13 100 569**
Créances douteuses non compromises		
- Créances douteuses	37 700	31 192
- Dépréciation sur créances douteuses	(18 519)	(19 852)
Créances douteuses compromises		
- Créances douteuses	128 762	109 135
- Dépréciation sur créances douteuses	(90 330)	(74 904)
Total douteux nets	**57 613**	**45 571**
Total des prêts et créances sur la clientèle	**13 674 328**	**13 146 140**

[1] Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle, hors encours douteux

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Clientèle non financière		
- Entreprises	12 621	11 955
- Particuliers	13 519 558	12 997 215
- Professions libérales	639	3 063
Total	**13 532 819**	**13 012 233**

Ventilation des créances sur la clientèle selon leur durée résiduelle :

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Inférieur à 3 mois	**345 824**	**336 124**
dont éligibles aux opérations de politique monétaire	*322 119*	*318 411*
Entre 3 mois et 1 an	**934 391**	**894 488**
dont éligibles aux opérations de politique monétaire	*921 162*	*887 476*
Entre 1 an et 5 ans	**3 929 138**	**3 687 290**
dont éligibles aux opérations de politique monétaire	*3 929 138*	*3 687 290*
Plus de 5 ans	**8 323 465**	**8 094 330**
dont éligibles aux opérations de politique monétaire	*8 323 465*	*8 094 330*
Total	**13 532 819**	**13 012 233**

NOTE 5 - EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS FIXE, ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES

Titres de placement

En k EUR	31/12/2024	Acquisitions, dotations	Cessions, remboursements	Autres variations	31/12/2025
Effets publics (1)	130 142	39 630	-	(1 104)	168 668
Obligations et autres titres à revenus fixes (1)	227 231	51 007	(59 500)	(989)	217 749
Dépréciation	(2 265)	-	450	-	(1 815)
Sous-total Obligations et autres titres à revenus fixes	**355 108**	**90 637**	**(59 050)**	**(2 093)**	**384 602**
Actions et autres titres à revenus variables	6 050	(6 000)	-	-	50
Dépréciation	(58)	-	58	-	-
Sous-total Actions et autres titres à revenus variables	**5 992**	**(6 000)**	**58**	**-**	**50**
Total Titres de placement	**361 100**	**84 637**	**(58 993)**	**(2 093)**	**384 652**
dont titres cotés (2)	***187 183***				***164 953***

(1) Y compris créances rattachées dont la variation est présentée dans la colonne "Autres variations"

(2) Les titres non cotés sont évalués grâce à la formule : *MtM = Coupons courus + Nominal * prix de marché.* Dans le cas d'une moins-value couverte aucune provision n'est enregistrée. Au 31/12/2025 notre portefeuille de titres non-côtés fait ressortir une opération en moins-value. Une provision pour dépréciation a été passée en conséquence.

NOTE 6 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

En K EUR	Valeur brute au 31.12.2024	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute au 31.12.2025	Cumul des dépréciations au 31.12.2024	Dépréciations	Reprises	Autres mouvements	Cumul des dépréciations au 31.12.2025	Valeur nette au 31.12.2024	Valeur nette au 31.12.2025
Participations et autres titres détenus à long terme [1]	62 209	5 689	(30)		67 868	-	-		-	-	62 209	67 868
Parts dans les entreprises liées	1	1	(2)		0	-	-	-		-	1	0
Total	**62 210**	**5 690**	**(32)**	-	**67 868**	-	-	-	-	-	**62 210**	67 868

[1] Le montant en acquisition correspond aux cotisations FGDR au titre de Certificats d'associés. Le montant en cessions correspond à la liquidation Semivalhe.

NOTE 6A – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières											
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société mère et non encore	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
En K'EUR				Brute	Nette						
Filiales et participations											
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société											
1. Filiales (détenues à plus de 50%)											
Néant											
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
Néant											
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société											
1) Filiales non reprises au paragraphe "A" :											
Filiales françaises											
Filiales étrangères											
2) Participations non reprises au paragraphe "A" :											
Participations dans les sociétés françaises				161	161						
Participations dans les sociétés étrangères											

NOTE 7 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En K'EUR	Valeur brute au 31.12.2024	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute au 31.12.2025	Cumul des amortissements et dépréciations au 31.12.2024	Dotations aux amortissements	Reprises d'amortissements	Autres mouvements	Cumul des amortissements et dépréciations au 31.12.2025	Valeur nette au 31.12.2025	Valeur nette au 31.12.2024
Immobilisations incorporelles												
Logiciel, frais d'étude informatique	83 725	1 054		3 268	88 048	(80 456)	(2 355)		-	(82 811)	5 237	3 270
Immobilisations en cours	2 990	2 705		(3 268)	2 426	-				-	2 426	2 990
Autres immobilisations incorporelles	167 929				167 929	(17 938)	(4 842)			(22 781)	145 148	149 991
Sous-total	**254 644**	**3 759**	–	–	**258 404**	**(98 394)**	**(7 198)**	–	–	**(105 592)**	**152 812**	**156 250**
											-	-
Immobilisations corporelles d'exploitation											-	-
Terrains et constructions	72 643				72 643	(15 011)	(1 764)			(16 774)	55 869	57 633
Matériel informatique	32 199	3 134		-	35 334	(20 203)	(5 766)		-	(25 969)	9 365	11 997
Autres	23 206	2 493		(2)	25 698	(14 371)	(2 159)		-	(16 530)	9 167	8 835
Sous-total	**128 049**	**5 627**	–	**(2)**	**133 675**	**(49 584)**	**(9 689)**	–	–	**(59 274)**	**74 401**	**78 465**
	-											
Total immobilisations corporelles et incorporelles	**382 693**	**9 387**	–	**(2)**	**392 078**	**(147 979)**	**(16 887)**	–	–	**(164 866)**	**227 213**	**234 715**

Les autres variations correspondent aux mouvements suivants :

	Valeurs brutes				Amortissements et dépréciations				Valeurs nettes			
En K EUR	Mises au rebut	Autres variations	Virement comptable	Valeur brute - Autres variations	Mises au rebut	Autres variations	Virement comptable	Amortissements et dépréciations - Autres variations	Mises au rebut	Autres variations	Virement comptable	Valeur nette - Autres variations
Immobilisations incorporelles												
Logiciel, frais d'étude informatique			3 268	3 268				-			3 268	1 182
Immobilisations en cours			(3 268)	(3 268)				-			(3 268)	(1 182)
Autres				-				-				-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions				-				-				-
Matériel informatique				-				-				-
Autres	(2)			(2)	-			-	(2)			(2)
Sous-total	**(2)**	-	-	**(2)**	-	-	-	-	-	-	-	**(2)**
Total immobilisations corporelles et incorporelles	**(2)**	-	-	**(2)**	-	-	-	-	-	-	-	**(2)**

Le flux de reclassement des immobilisations incorporelles en cours correspond à la mise en service courant la période des immobilisations (projets IT etc.) générées en interne.

NOTE 8 – AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

AUTRES ACTIFS

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Créances auprès des marchés SRD		
Dépôts de garantie versés	321 223	130 161
Créances fiscales	162	360
Instruments dérivés	100 854	146 755
Autres actifs	51 212	34 544
Créances douteuses	25	57
Total brut	**473 475**	**311 877**
Dépréciation [1]	(23)	(90)
Total net	**473 452**	**311 786**

Le total des autres actifs est en hausse par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par une augmentation des dépôts de garantie versés due à nos positions d'appels de marge envers la SG qui sont maintenant en notre défaveur,

[1] Cette dépréciation de 23K EUR est majoritairement composée de créances douteuses média.

COMPTES DE REGULARISATION

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Charges constatées d'avance	7 440	9 039
Produits divers à recevoir	56 705	54 520
Comptes d'encaissement	2 474	2 257
Autres comptes de régularisation	15 435	7 738
Total brut	**82 054**	**73 554**

L'accroissement des comptes de régularisation est en lien avec l'accroissement naturel de l'activité de Boursorama. L'ouverture de nouveaux produits, la souscription à ces produits par un plus grand nombre de clients entraine une augmentation des produits divers à recevoir.

NOTE 9 – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Dettes à vue et au jour le jour		
Dépôts et comptes ordinaires	46	162
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	10 869	10 160
Sous-total	**10 915**	**10 322**
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme (1)	11 178 430	11 567 230
Sous-total	**11 178 430**	**11 567 230**
Dettes rattachées	30 318	41 587
Total	**11 219 662**	**11 619 140**

(1) Les emprunts et comptes à terme correspondent majoritairement aux emprunts souscrits auprès la Société Générale.

NOTE 10 – DETTES ENVERS LA CLIENTELE

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	30 090 958	23 699 279
A vue centralisé CDC	(7 167 063)	(6 460 172)
A terme	2 042 242	1 907 456
Sous-total	**24 966 137**	**19 146 562**
Autres dépôts clientèle à vue (1)	13 387 255	12 080 532
Autres dépôts clientèle à terme (1)	1 053 780	2 704 674
Dettes rattachées	517 153	565 134
Total dépôts clientèle	**39 924 326**	**34 496 903**

L'augmentation des dettes envers la clientèle est en lien avec l'acquisition de nouveaux clients par Boursorama. La majorité de cette augmentation est concentrée sur les comptes sur livret.

(1) Répartition par type de clientèle des autres dépôts clientèle à vue et à terme

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Autres dépôts clientèle à vue		
- Sociétés et entrepreneurs individuels	582 977	251 296
- Particuliers	13 857 662	14 533 407
- Clientèle financière	68	68
- Autres	328	435
Total	**14 441 035**	**14 785 206**

NOTE 11 – AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

Autres passifs

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts de garantie reçus	-	149 050
Charges à payer sur engagements sociaux	45 163	43 399
Dettes d'impôts	3 171	2 716
Instruments dérivés	44 253	55 718
Autres passifs	126 154	132 657
Total	**218 741**	**383 540**

Le total des autres passifs est en baisse par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par une diminution des dépôts de garantie reçus (-149M EUR) due à nos positions d'appels de marge envers la SG qui sont maintenant en notre défaveur.

Le poste autres passifs est principalement composé de charges à payer.

Comptes de régularisation

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Produits constatés d'avance	10 801	13 874
Comptes d'encaissement	52 705	48 380
Autres comptes de régularisation	9 070	5 403
Total	**72 576**	**67 657**

L'augmentation de 5M EUR des comptes de régularisation est liée à la croissance de l'activité.

NOTE 12 – COMPTES ET PLANS D'EPARGNE-LOGEMENT

1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plans d'épargne-logement		
ancienneté de moins de 4 ans	240 208	193 425
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	150 314	193 639
ancienneté de plus de 10 ans	281 696	333 032
Sous-total	**672 218**	**720 096**
Comptes épargne-logement	**144 725**	**162 757**
Total	**816 943**	**882 853**

2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
ancienneté de moins de 4 ans	4 981	3 644
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	-	-
ancienneté de plus de 10 ans	-	-
Total	**4 981**	**3 644**

3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

En k EUR	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Plans d'épargne-logement				
ancienneté de moins de 4 ans	440	107	-	547
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	403	188	-	592
ancienneté de plus de 10 ans	135	8	-	143
Sous-total	**978**	**304**	**-**	1 282
Comptes épargne-logement	**5 437**	**-**	**(1 807)**	3 630
Total	**6 415**	**304**	**(1 807)**	4 912

4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques. La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Boursorama des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 13 – PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

A- DEPRECIATION D'ACTIFS

En k EUR	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Crédits à la clientèle	(108 849)	(94 756)
Immobilisations	(1 448)	(1 448)
Autres	(23)	(45)
Total	**(110 321)**	**(96 249)**

Le taux de provisionnement a augmenté passant de 0,72% à 0,79%.

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

En k EUR	Stock au 31/12/2024	Dotations	Reprises disponibles	**Dotations nettes**	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Variations de périmètre	Autre	**Stock au 31/12/2025**
Crédits à la clientèle	(94 756)	(32 213)	8 986	**(23 227)**	9 134	-	-	-	(108 849)
Immobilisations	(1 448)	-	-	**-**	-	-	-	-	(1 448)
Autres	(45)	(84)	106	**22**	-	-	-	-	(23)
Total	**(96 249)**	**(32 297)**	**9 092**	**(23 205)**	**9 134**	**-**	**-**	**-**	(110 321)

La répartition par nature des provisions non compromises et compromises sur dépôts et crédits à la clientèle est la suivante :

En k EUR	**Stock au 31/12/2024**	Dotations	Reprises disponibles	**Dotations nettes**	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Variations de périmètre	Autre	**Stock au 31/12/2025**
Compromis	**(74 903)**	(15 427)		**(15 427)**					(90 330)
Non compromis	**(19 853)**	(16 786)	8 986	**(7 800)**	9 134				(18 519)
Total de dépréciation des encours de la clientèle	**(94 756)**	**(32 213)**	**8 986**	**(23 227)**	**9 134**	**-**	**-**	**-**	(108 849)

B- PROVISIONS SUR PASSIF

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Provisions sur avantages au personnel	11 532	9 552
Provisions pour autres risques et charges	27 073	20 633
Total	**38 605**	**30 184**

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

En k EUR	**Stock au 31/12/2024**	Dotations	Reprises disponibles	**Dotations nettes**	Reprises utilisées	Autres	Transfert	**Stock au 31/12/2025**
Provisions sur avantages au personnel (*)	**9 552**	1 349	-	**1 349**	(330)	962		11 532
Provisions pour autres risques et charges	**20 633**	11 909	(5 255)	**6 654**	(213)			27 073
Total	**30 185**	**12 608**	**(4 605)**	**8 003**	**(543)**	**962**	**-**	38 605

(*) Le montant de provisions sur avantages au personnel se constitue comme ci-dessous :

		Comptabilisés en résultat net						
En k EUR	**31/12/2024**	**Prestations services**	**Coût financier**	**Coût des services passés**	**Cotisations versées**	**Reprise**	**Autres (provisions)**	**31/12/2025**
Régimes de retraite	1 936	352	49	-	(46)	662	72	**3 025**
Autres régimes postérieurs à l'emploi	736	-	22	-	(62)	(12)	-	**684**
Autres avantages à long terme	6 879	220	56	-	(222)	-	890	**7 823**
Provisions pour avantage au personnel	**9 551**	**572**	**127**	**-**	**(330)**	**650**	**962**	**11 532**

Les montants constatés en autres *mouvements (provisions)* correspondent :

(1) au reclassement à l'actif de la hausse de l'excédent du régime de retraite de la succursale allemande (+72 K EUR) ;

(2) à la variation de la provision pour le compte d'épargne de temps (+890 K EUR) dont le solde au 31/12/2025 s'établit à 6 M EUR (vs 5,1 M EUR à fin 2024).

Les hypothèses financières sont déterminées selon la duration des régimes.

Duration du régime (en années)	31/12/2025	31/12/2024
Prime retraite France (*)	16,9	16,6
Retraite succursale Allemagne	12,2	12,2
Médaille du travail France	11,0	11,0
Régime Mutuelle salariés retraités France	8,1	8,1

(*) Le régime d'indemnité de fin de carrière en France a fait l'objet d'une évaluation complète.

Les hypothèses ci-dessous ont été appliquées pour l'évaluation des régimes postérieurs à l'emploi :

	31/12/2025			31/12/2024		
	Taux d'actualisation	Taux d'inflation long terme	Taux d'augmentation des salaires	Taux d'actualisation	Taux d'inflation long terme	Taux d'augmentation des salaires
Prime retraite France (*)	3,74%	2,10%	2,00%	3,36%	2,14%	2,00%
Retraite succursale Allemagne	3,62%	2,00%	-	3,29%	2,00%	-
Médaille du travail France	3,58%	2,00%	2,00%	3,26%	2,00%	1,50%
Régime Mutuelle salariés retraités France	3,35%	1,90%	-	3,17%	1,94%	-

Les courbes des taux d'actualisation utilisées sont les courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observées fin octobre, corrigées fin décembre dans les cas où la variation des taux avait un impact significatif.
Les taux d'inflation utilisés sont les taux de marché observés à fin octobre et corrigés fin décembre dans les cas où la variation des taux avait un impact significatif.
Le taux d'augmentation des salaires est déterminé sur la base des conditions de marchés.

NOTE 14 – ENGAGEMENTS

A. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement	**8 306 040**	**1 818 171**
En faveur d'établissements de crédit	4 960 000	-
En faveur de la clientèle		
Ouvertures de crédits confirmés	1 904 285	1 818 171
Autres (1)	1 441 755	-
Engagements de garantie	**8 658 007**	**8 338 599**
Donnés aux établissements de crédit (2)	8 658 007	8 338 599
Engagements sur titres	**131 263**	**98 435**
Titres à livrer (3)	131 263	98 435

(1) correspond à la part liée aux engagements non tirée sur les cartes bancaires à débit différé de la clientèle (comptabilisé depuis l'exercice 2025)
(2) correspond à l'engagement donné à SG-SFH dans le cadre d'apport en garantie des prêts immobiliers
(3) correspond au montant des titres à livrer dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

Engagements reçus

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de garantie	**11 531 043**	**11 370 102**
Reçus d'établissements de crédit (1)	11 389 548	11 086 907
Engagements reçus de la clientèle	141 495	283 195
Engagements sur titres	**131 263**	**98 435**
Titres à recevoir (2)	131 263	98 435

(1) correspond essentiellement au montant des garanties reçues de Crédit logement
(2) correspond au montant des titres à recevoir dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

B. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

En K EUR	31/12/2025		31.12.2024	
	Opérations de trading	**Opérations de couverture**	**Opérations de trading**	**Opérations de couverture**
Instruments de taux d'intérêts				
Instruments fermes				
Swaps - notionnels		43 991 000		17 069 494
Contrats à terme de taux - à recevoir				
Instruments conditionnels donnés	-		3 500	
Instruments conditionnels reçus				

Détail des instruments financiers au 31 décembre 2025

	Nominal (K EUR)	**Type de couverture**	**Juste valeur (K EUR)**	**Variation juste valeur sur 2025 (K EUR)**
SWAPS				
	5 272 000	macrocouverture - prêts	25 261	(3 688)
	38 719 000	macrocouverture - dépôts	(257 847)	(300 455)
	-	microcouverture	-	678
Total swaps	**43 991 000**		**(232 586)**	**(303 465)**

Échéances des engagements sur instruments financiers dérivés

En K EUR au 31 Décembre 2025	**De 0 à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Instruments de taux d'intérêts				
SWAPS	10 176 000	27 810 000	6 005 000	**43 991 000**

NOTE 15 – PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Opérations avec les Banques Centrales	**597**	**950**
Opérations avec les établissements de crédits	**1 108 693**	**1 350 395**
Comptes à vue et prêts interbancaires	1 108 693	1 350 395
Opérations avec la clientèle	**240 973**	**195 388**
Autres concours à la clientèle (1)	236 556	190 579
Comptes ordinaires débiteurs	4 417	4 809
Opérations sur instruments financiers	**347 706**	**383 348**
Actifs financiers disponibles à la vente	44 988	26 865
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	333	-
Dérivés de couverture	302 386	356 483
Total produits d'intérêts	**1 697 969**	**1 930 081**
Opérations avec les établissements de crédits	**(357 184)**	**(472 614)**
Emprunts interbancaires	(356 763)	(472 614)
dont intérêts sur dettes subordonnées	-	*(3 383)*
Prêts interbancaires	*(421)*	-
Opérations avec la clientèle	**(561 442)**	**(582 242)**
Comptes d'épargne à régime spécial	(514 639)	(505 136)
Autres dettes envers la clientèle	(46 803)	(77 106)
Opérations sur instruments financiers	**(275 390)**	**(462 234)**
Dérivés de couverture	(275 390)	(462 234)
Total charges d'intérêts	**(1 194 016)**	**(1 517 090)**
Résultat net d'intérêts	**503 953**	**412 991**

La baisse structurelle des taux a entraîné une diminution des produits et des charges d'intérêts. La maîtrise de notre poste de charges d'intérêts explique l'accroissement du résultat net d'intérêts.

(1) Détail des autres concours à la clientèle

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
- Crédits de trésorerie	61 851	47 706
- Crédits à l'habitat	174 073	142 810
- Autres crédits à la clientèle	632	63
Total	**236 556**	**190 579**

NOTE 16 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Produits de commissions		
Opérations avec la clientèle	21 095	17 136
Opérations sur titres	91 686	68 346
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	661	567
Engagements de financement et de garantie	36 574	32 337
Prestations de services	300 989	267 264
Commissions sur moyens de paiement	170 192	142 505
Commissions de gestion mobilière et assurance vie	90 537	88 172
Autres commissions	40 260	36 587
Total des produits	**451 004**	**385 650**
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	(227)	(228)
Opérations sur titres	(27 005)	(22 920)
Prestations de services diverses	(402 635)	(339 197)
Gestes commerciaux envers la clientèle	(283 044)	(245 357)
Commissions sur moyens de paiement	(119 592)	(93 840)
Total des charges	**(429 868)**	**(362 345)**
Résultat net de commissions	**21 136**	**23 305**

Le résultat net de commissions est en baisse de 2,17M EUR par rapport à l'exercice précédent.

NOTE 17 – GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net des opérations de change	3 538	2 481
Total	**3 538**	**2 481**

NOTE 18 – GAINS OU PERTES DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Obligations	**450**	**129**
Dépréciation	450	129
Actions & autres titres à revenus variables	**326**	**(98)**
Plus-value et moins-value de cession	228	-
Dépréciation	98	(98)
Total	**775**	**31**

NOTE 19 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Autres produits d'exploitation bancaire		
Revenus de régie	14 235	12 378
Régie financière	*8 390*	*8 515*
Régie commerciale	*5 845*	*3 864*
Licence	740	2 225
Reprise de provisions pour risques et charges liés à l'activité bancaire	3 620	1 957
Autres produits	3 596	1 751
Sous-total	**22 191**	**18 311**
Autres charges d'exploitation bancaire		
Pertes liées à l'activité bancaire et dotations aux provisions pour risques et charges	(21 562)	(16 494)
Autres charges	(214)	(73)
Sous-total	**(21 775)**	**(16 567)**
Total net	**416**	**1 744**

NOTE 20 – FRAIS DE PERSONNEL

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations du personnel	(65 545)	(59 244)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(34 616)	(30 859)
Charges de retraite	(6 626)	(5 658)
Autres charges sociales et fiscales	(2 760)	(2 314)
Participation, intéressement, abondement et décote	(14 000)	(12 686)
Refacturation frais de personnel	(2 836)	(2 338)
Total	**(126 383)**	**(113 099)**

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 125K EUR. Les jetons de présence perçus par les administrateurs salariés du Groupe Société Générale sont reversés au Groupe Société Générale.

Effectif moyen

	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	574	533
Non Cadres	403	389
Total	**977**	**922**

NOTE 21 – AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Dépenses liées à l'informatique	(60 404)	(53 138)
Sous-traitance informatique	*(47 776)*	*(43 121)*
Autres charges sur matériel informatique	*(12 628)*	*(10 017)*
Impôts et taxes divers	(7 953)	(12 564)
Honoraires de conseil et autres services	(8 442)	(6 365)
Frais de publicité, marketing et communication	(48 312)	(59 286)
Autres services extérieurs	(64 999)	(42 423)
Dotations nettes aux provisions pour frais administratifs		
Charges sur locaux et immeubles d'exploitation	(2 992)	(3 071)
Charges de location	(10 194)	(8 995)
Immobilier	*(207)*	*(206)*
Matériel informatique	*(9 877)*	*(8 294)*
Autres	*(110)*	*(494)*
Frais divers	(20 818)	(20 624)
Total	**(224 113)**	**(206 465)**

L'augmentation des autres frais administratifs est fortement corrélée à la politique de conquête client que mène Boursorama depuis plusieurs années. De plus, l'effectif moyen de Boursorama ayant augmenté de 6,0% pour pallier les besoins organisationnels, cela a également généré le besoin de renouvellement du matériel informatique (PC, écrans…).

NOTE 22 – COUT DU RISQUE

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Risque de contrepartie	**(23 200)**	**(21 422)**
Dotations pour dépréciation	(32 213)	(29 275)
Reprises de provisions	18 165	17 861
Pertes couvertes	(9 152)	(10 008)
Pertes non couvertes	**(3 203)**	**(3 129)**
- sur créances irrécouvrables	(3 203)	(3 129)
Récupérations	**645**	**359**
- sur créances irrécouvrables	645	359
Total	**(25 758)**	**(24 192)**

NOTE 23 – GAINS OU PERTES SUR ACTIF IMMOBILISE

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Titres de participation et de filiales :	**42**	**-**
Gains et pertes sur titres de participation détenus à long terme	42	-
Immobilisations et autres actifs :	(1)	**-**
Gains et pertes sur immobilisations corporelles	(1)	-
Gains et pertes sur autres actifs	**41**	**-**

NOTE 24 – RESULTAT PAR ACTION

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net (a)	97 313	53 604
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires (b)	97 313	53 604
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (c)	133 942 223	132 710 004
Résultat par action (en EUR)	**0,727**	**0,404**

Effets dilutifs

En k EUR	31/12/2025	31/12/2024
Ajustements du résultat net au titre des instruments dilutifs (d)	-	-
Nombre de titre retenus au titre des éléments dilutifs (e)	-	-
Résultat net dilué [(f) = (b)+(d)]	97 313	53 604
Nombre moyen pondéré d'actions après effet de la dilution [(g) = (c)+ (e)]	133 942 223	132 710 004
Résultat dilué par action (en EUR)	**0,727**	**0,404**

NOTE 25 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Information sectorielle de premier niveau : ventilation par zone géographique

Le Groupe n'opère que dans une unique zone géographique qui est la France.

Ventilation par secteur d'activité

Le groupe ne suit pas ces activités en termes de contribution au résultat net. En conséquence, seuls les produits de ces activités sont présentés.

En M EUR		Banque	Bourse	Autre	Total
Produit Net Bancaire					
	Exercice 2024	389,93	47,04	3,60	440,56
	Exercice 2025	**460,20**	**66,87**	**2,76**	**529,83**

NOTE 26 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Cette note liste les transactions avec les parties liées au sens de la norme IAS 24 et tel que définies dans le règlement ANC 2014-03.
« Une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité qui prépare ses états financiers ».
« Une transaction entre parties liées est un transfert de ressources, de services ou d'obligations entre une entité présentant les états financiers et une partie liée, sans tenir compte du fait qu'un prix soit facturé ou non »

Les transactions visées par le règlement présentent les deux conditions suivantes cumulatives : une importance significative et ne sont pas conclues à des conditions normales de marché.

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part les sociétés du Groupe Société Générale, d'autre part les administrateurs, le Président Directeur Général et les conjoints et enfants vivant sous leur toit. Ces dernières ayant un caractère confidentiel, elles restent à la charge du service juridique.

1. Transactions avec les entités associées

En K EUR

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	31/12/2025	31/12/2024
	Convention cadre de prêt dénommée "Affiliate Facility Agreement"		
Société Générale	Rémunération collatéral GMC	26 899	22 311
Société Générale	Rémunération TLTRO III	-	2 267
Société Générale	Encours prêts mobilisés GMC	8 658 007	8 338 599
Société Générale	Emprunt collatéralisé	9 334 900	8 149 300
Société Générale	Prêt replacement	8 984 800	7 799 200
	Convention cadre de garantie dénommée "Affiliate Collateral Security Agreement"		
Société Générale SFH	Engagement donné GMC	8 658 007	8 338 599

2. Rémunération des dirigeants

(En K EUR)	31.12.2025	31.12.2024
Avantages à court terme	579	545
Avantages postérieurs à l'emploi		
Avantages à long terme	316	82
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiement fondé sur les actions	110	**35**
Total	**1 005**	**662**

NOTE 27 – EVENEMENTS POST-CLOTURE

L'escalade du conflit au Moyen Orient à compter du 28 février 2026 constitue un événement postérieur à la clôture sans incidence sur les comptes 2025. A la date d'arrêté des comptes annuels par le conseil d'administration, aucun impact significatif sur le groupe n'a été identifié.

Aucun autre événement postérieur à la clôture n'est à reporter dans les présents états financiers de la société.

Les états financiers annuels établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2026.

Boursorama

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG S.A.
Tour Eqho, 2 Av. Gambetta CS60055
92066 Paris La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale
Boursorama
44 rue Traversière
92100 Boulogne Billancourt

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Boursorama relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit et de Contrôle Interne (« CACI »).

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 exposées dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des dépréciations sur les prêts et créances à la clientèle en défaut *(Se référer aux notes 1, 4 et 22 de l'annexe aux comptes annuels)*	
Risque identifié	***Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque***
Votre société est exposée à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. Votre société constitue des dépréciations statistiques sur les encours douteux lorsque ce risque est avéré. Au 31 décembre 2025, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit et en défaut s'élève à 167 millions d'euros et le montant total des dépréciations associées s'élève à 109 millions d'euros. Les encours douteux font l'objet de déprécations déterminées selon la méthode de référence pour la quasi-totalité des expositions. Elles sont évaluées par l'entité en fonction des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être.	En réponse à ce risque, nos travaux ont consisté à : • Prendre connaissance des procédures mises en place par la gouvernance encadrant le processus de classification, de notation et de détermination des dépréciations ; • Apprécier la conception et l'efficacité du contrôle interne relatif au processus d'évaluation des dépréciations sur les crédits à la clientèle ; • Avec l'appui de nos spécialistes en audit informatique, tester sur la base d'échantillons les contrôles généraux informatiques et les contrôles automatiques relatifs à l'évaluation des dépréciations ; • Avec l'appui de nos spécialistes en risque de crédit, apprécier le caractère approprié des modèles et des hypothèses utilisés pour l'évaluation des dépréciations ; • Evaluer la qualité de la documentation et la pertinence des justifications des principaux ajustements comptabilisés par la société ;

L'évaluation des dépréciations implique un jugement important et le recours à des hypothèses par l'entité, notamment pour : • déterminer la classification des encours de prêts (sains, douteux ou douteux compromis) en tenant compte des potentielles dégradations significatives du risque de crédit ; • mettre à jour les modèles et les hypothèses ainsi que les ajustements sous-tendant les pertes de crédit attendues ; • déterminer les perspectives de recouvrement des encours douteux. En raison de l'importance du jugement porté par l'entité et des incertitudes inhérentes aux estimations, nous considérons que l'évaluation des dépréciations sur prêts et créances à la clientèle constitue un point clé de l'audit.	• Réaliser des calculs indépendants des dépréciations. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations relatives aux dépréciations sur les opérations avec la clientèle publiées dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Boursorama par votre assemblée générale du 24 mai 2024 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 24 mai 2024 pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 2ème année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG dans la 2ème année également.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au CACI de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit et de Contrôle Interne (« CACI »)

Nous remettons au CACI un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au CACI figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au CACI la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le CACI des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 10 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	KPMG S.A.
Ridha Ben Chamek	Nicolas De Luze